

DOSSIER DE PRESSE

CONVENTION CADRE POUR UNE VISION STRATÉGIQUE COMMUNE DE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES EN FAVEUR DU PLURILINGUISME ET DU TRANSFRONTALIER

sur le territoire lorrain de l'académie de Nancy-Metz (départements de Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57) et des Vosges (88))



L'ALLEMAND,
UN PLUS
POUR LES JEUNES !



Table des matières

UN CONTEXTE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT D'UNE CONVENTION CADRE AMBITIEUSE POUR DAVANTAGE DE PLURILINGUISME ET DE TRANSFRONTALIER	4
UN TERRITOIRE ANCRE HISTORIQUEMENT DANS LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES ET TRANSFRONTALIERES	4
UNE DYNAMIQUE RENOUVELEE AUTOUR DU TRAITE D'AIX-LA-CHAPELLE (2019).....	4
LA CONVENTION CADRE : GENESE D'UN PROJET PARTENARIAL AMBITIEUX	5
L'ESSENTIEL DE LA CONVENTION	6
LES PARTENAIRES SIGNATAIRES	6
LES AXES DE TRAVAIL PARTAGES ET LES OBJECTIFS FIXES PAR LES PARTENAIRES	6
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	7
UNE POLITIQUE EDUCATIVE VOLONTARISTE EN FAVEUR DU PLURILINGUISME ET DU TRANSFRONTALIER MENEES DANS L'ACADEMIE DE NANCY-METZ	8
LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DU VOISIN	8
Dans le 1er degré (maternelle et élémentaire).....	8
Dans le 2nd degré (collège et lycée).....	9
Les langues régionales et l'apprentissage du luxembourgeois	9
Enseignement supérieur : l'Université de Lorraine, pionnière des diplômes franco-allemands.....	10
FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSEURS, ET MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE EDUCATION	10
LES ECHANGES TRANSFRONTALIERS ET FRANCO-ALLEMANDS, UNE CHANCE POUR LES JEUNES.....	11
LA VOIE PROFESSIONNELLE	11
L'ACADEMIE DE NANCY-METZ, UN ACTEUR EDUCATIF ESSENTIEL DU PLURILINGUISME ET DES ECHANGES INTERCULTURELS	13
LA POLITIQUE ACADEMIQUE DEDIEE A L'ALLEMAND EN QUELQUES CHIFFRES	13
REGION GRAND EST : L'EUROPE S'INVENTE CHEZ NOUS !	14
LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.....	15
LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE	16
LE DEPARTEMENT DES VOSGES RELEVE LE DEFIS DU PLURILINGUISME.....	17
L'UNIVERSITE DE LORRAINE.....	18

LE PLURILINGUISME ET LE TRANSFRONTALIER EN IMAGES	19
ANNEXE	22

Un contexte favorable au développement d'une convention cadre ambitieuse pour davantage de plurilinguisme et de transfrontalier

Un territoire ancré historiquement dans les relations franco-allemandes et transfrontalières

Le territoire concerné par la convention est composé de l'académie de Nancy-Metz, des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, et plus largement du Grand Est. Il bénéficie d'une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe. Le territoire est frontalier avec 3 pays : l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique. Cette spécificité a marqué l'histoire franco-allemande du territoire et en fait aujourd'hui un **véritable laboratoire européen**. Ce laboratoire se traduit par la présence de tout un **écosystème de partenaires engagés dans les relations franco-allemandes et transfrontalières**, considérant que la proximité est une chance de plus, facilitant les échanges et l'innovation au service des jeunes lorrains.

L'espace transfrontalier s'est constitué autour d'un partenariat historique fort entre la Lorraine, la Sarre et le Luxembourg (Saar-Lor-Lux), puis au sein de l'espace institutionnalisé de la Grande Région transfrontalière, composée de la Lorraine (Région Grand Est aujourd'hui), des deux Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, du Luxembourg et en Belgique, de la Wallonie et des communautés francophones et germanophones. La Grande Région transfrontalière compte 6 systèmes éducatifs différents. Dans ce cadre, la **Déclaration commune du Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 30 janvier 2019**, dans son chapitre dédié à l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, rappelle que « *l'apprentissage de la langue du voisin constitue un atout et un enjeu majeurs pour enfants et jeunes de la Grande Région afin de promouvoir le multilinguisme comme facteur de développement professionnel et personnel* ».

Une dynamique renouvelée autour du Traité d'Aix-la-Chapelle (2019)

Dans la continuité du Traité de l'Élysée de 1963, qui a posé les bases d'une coopération franco-allemande renforcée dans 3 domaines : la diplomatie, la défense, l'éducation et la jeunesse, le **traité d'Aix-la-Chapelle, nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemand signé le 22 janvier 2019**, entend renforcer les liens déjà étroits entre l'Allemagne et la France, notamment dans le domaine de l'éducation et de la culture, ainsi qu'en matière de coopération entre les régions frontalières.

Dans son article 10, le Traité stipule que la France et l'Allemagne « *rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, à l'adoption, conformément à leur organisation constitutionnelle, de stratégies visant à accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire, à une action en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes et à la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnels, ainsi que de doubles programmes franco-*

allemands intégrés relevant de l'enseignement supérieur ». L'article 15 affirme que les deux États « sont attachés à l'objectif du bilinguisme dans les territoires frontaliers ».

La convention cadre : genèse d'un projet partenarial ambitieux

Le projet est né de la volonté commune de l'académie de Nancy-Metz et de la Région Grand Est de donner un nouvel élan au développement de politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et des coopérations transfrontalières, afin de construire une vision commune ambitieuse et partagée par les différents acteurs engagés sur ces thématiques. Dans ce contexte de l'élaboration de la « première pierre » qu'est la convention cadre, les conseils départementaux et l'Université de Lorraine ont été associés à cette démarche qui a vocation à s'étendre et s'ouvrir à d'autres acteurs locaux, transfrontaliers et franco-allemands.

L'essentiel de la convention

Les partenaires signataires

La convention cadre 2019/2035 - pour une vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier sur le territoire lorrain de l'académie de Nancy-Metz, composé des départements de Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57) et des Vosges (88) - est signée entre **6 partenaires**.

Autour de l'académie de Nancy-Metz et de la Région Grand Est, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le conseil départemental de la Meuse et le conseil départemental des Vosges se sont ainsi engagés à signer ce 1^{er} acte fondateur. Partageant cette démarche innovante, l'Université de Lorraine s'inscrit aussi dans cette logique de territoire et de cohérence de l'ensemble de la chaîne éducative.

Les axes de travail partagés et les objectifs fixés par les partenaires

Les partenaires signataires entendent conjuguer leurs efforts afin de construire une vision ambitieuse et réaliste pour développer le plurilinguisme et faire du territoire un espace transfrontalier multilingue d'excellence. Ils définissent **cinq axes de travail partagés** :

1. Développer l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge
Avec la volonté de s'inscrire dans une démarche ouverte pour développer le plurilinguisme, considérant la langue des pays voisins comme une chance de plus pour les jeunes (aux côtés de l'anglais), la convention cadre précise que **l'objectif des partenaires est d'orienter les moyens investis, via les conventions opérationnelles successives, pour arriver à ce que dans le premier degré, l'ensemble des élèves de l'académie de Nancy-Metz puisse bénéficier d'un apprentissage de l'allemand d'ici 2035**. Dans le cadre de sa mise en œuvre dès l'année scolaire 2019-2020, les partenaires travailleront à augmenter le nombre d'apprenants de l'allemand dès le 1^{er} degré d'une part, et à renforcer les parcours d'apprentissage renforcé de l'allemand d'autre part.
2. Former et recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative
Les partenaires entendent travailler sur l'accompagnement et la formation initiale et continue des professeurs et de la communauté éducative. **Un travail spécifique sera mené en matière de préprofessionnalisation des professeurs** en lien avec l'Université de Lorraine. Des projets de développement des partenariats avec l'Université de la Sarre sont en cours, notamment un projet de double-cursus franco-allemand pour les enseignants en primaire, le projet Bi-primar. Au niveau de la formation continue, une **mise en synergie des compétences et ressources** ouvertes à l'ensemble des acteurs sera nécessaire avec l'association par exemple de Canopé Grand Est, du Goethe-Institut Nancy et de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

3. Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones

Les partenaires s'inscrivent tous dans une volonté de développer l'esprit d'ouverture sur l'Europe et le monde des jeunes avec l'ambition de former les futurs citoyens européens qui pourront pleinement s'épanouir au cœur de la Grande Région, et de l'Europe. Ainsi, les partenaires se fixent comme **objectif d'aboutir, à l'horizon 2035, à ce que chaque établissement scolaire de l'académie de Nancy-Metz ait des projets conjoints annuels ou bisannuels avec un établissement partenaire d'un pays germanophone.**

4. Mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle

Considérant que les élèves de la voie professionnelle pourraient davantage bénéficier des opportunités liées à la maîtrise de la langue du voisin, un travail spécifique en direction de la voie professionnelle sera engagé par les partenaires selon plusieurs axes : **l'enseignement de l'allemand et du luxembourgeois** dans le cadre de la formation professionnelle initiale, **le renforcement des mobilités transfrontalières et franco-allemandes** des jeunes dans leur parcours de formation professionnelle initiale, et enfin la **reconnaissance de certifications** de part et d'autres des frontières dans certains secteurs professionnels ciblés conjointement.

5. Informer et promouvoir la langue du voisin. Les partenaires se fixent pour objectif de mettre en place au moins **une campagne de communication annuelle** pour s'assurer de la promotion de la langue des voisins auprès des habitants du territoire.

Modalités de mise en œuvre

Signée le 16 juillet 2019, la convention prend fin le 31 décembre 2035. Elle sera déclinée en conventions opérationnelles pluriannuelles sur les différents territoires de l'académie, permettant ainsi de tenir compte de leurs spécificités.

Une politique éducative volontariste en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier menée dans l'académie de Nancy-Metz

La stratégie commune se décline autour d'enjeux identifiés, et les axes de travail se fondent sur un diagnostic territorial et des actions menées depuis de nombreuses années par les différents acteurs éducatifs.

Le développement de l'apprentissage de la langue du voisin

L'académie de Nancy-Metz est la 2^{ème} académie de France où l'on apprend le plus l'allemand, avec environ **un tiers des élèves apprenant au 1^{er} degré, et 1 élève sur 2 dans le second degré**. Cela se traduit par différentes réalités selon l'éloignement ou la proximité de la frontière. Sur le territoire mosellan par exemple, l'apprentissage de l'allemand concerne près de 2/3 des effectifs aux différents niveaux.

Dans le 1er degré (maternelle et élémentaire)

L'apprentissage de l'allemand est renforcé dans de nombreuses écoles en Moselle (dans 1/3 des écoles enseignant l'allemand) et en Meurthe-et-Moselle avec des **dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand** dès la maternelle, 19 écoles labellisées Élysée 2020 et 66 écoles engagées dans un dispositif d'apprentissage de l'allemand précoce. L'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire s'inscrit dans 4 dispositifs distincts : dispositif national (1h30 du CP au CM2), dispositif « national » avec un enseignement précoce depuis l'école maternelle en collaboration avec un assistant éducatif de langue (projet Interreg Sesam Gr), dispositif enseignement approfondi 3h, dispositif bilingue (« immersif » en Meurthe-et-Moselle et « biculturel » en Moselle).

Les autres départements lorrains sont engagés dans d'autres dispositifs d'apprentissage de l'allemand à différents niveaux. Depuis 2016, dans une démarche de plurilinguisme permettant d'intégrer une 2^{ème} langue vivante dès l'école primaire, un **déploiement de l'apprentissage de l'allemand a été réalisé en Meuse**, permettant ainsi, depuis la rentrée 2018, à plus de 80% des élèves de CM1-CM2 d'apprendre l'allemand. Dans les Vosges, sept écoles proposent aussi l'apprentissage de l'allemand et l'anglais en primaire.

Au-delà de l'apprentissage, des sensibilisations à l'allemand sont organisées via les dispositifs existants des partenaires sur tout le territoire de l'académie, et des expérimentations sont menées. **L'opération innovante de sensibilisation passionnelle à l'allemand par des étudiants** est menée depuis la rentrée 2018. En partenariat avec le Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine et la Ville de Metz, il s'agit de la mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'allemand et à sa culture par des étudiants allemands (ou par des étudiants suivant des cursus binationaux) dans les classes de maternelles. Une fois la phase pilote terminée, ce dispositif pourrait être modélisé sur l'ensemble des territoires France et Allemagne.

Dans le 2nd degré (collège et lycée)

Dans l'académie de Nancy-Metz, **1 élève sur 2 apprend l'allemand dans le 2nd degré.**

Au collège, 85% des collèges de l'académie proposent l'option Bilangue Allemand / Anglais, et différents collèges proposent l'option Langues et Culture Etrangère à leur élèves. En Moselle, deux établissements sont investis dans le dispositif MOSA (maison ouverte des services pour l'Allemagne) qui permet aux élèves et aux professeurs de traverser régulièrement la frontière. Par ailleurs, 9 collèges sont engagés dans un dispositif bilingue « biculturel », qui dans une logique de parcours, vient compléter le parcours bilingue initié dès la maternelle. Depuis 10 ans, le nombre d'élèves dans ces cursus a doublé, atteignant près de 800, et les perspectives de développement sont déjà prévues sur les prochaines années, notamment en Meurthe-et-Moselle dans la poursuite des dispositifs bilingues « immersifs » mis en place dans différentes écoles.

Au lycée, l'ensemble des établissements généraux et technologiques proposent un enseignement de l'allemand à leurs élèves. Les élèves de l'académie de Nancy-Metz peuvent aussi suivre des cursus franco-allemands d'excellence : on dénombre 6 sections Abibac pour les sections générales, 6 sections Abi/BacPlus pour le volet technologique (Sciences de l'ingénieur et secteur tertiaire) et deux tiers des lycées proposent des sections européennes en allemand. Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, 10 établissements publics proposent aux élèves la possibilité de choisir un enseignement de spécialité Langue Littérature et Culture Etrangère Allemand.

Les langues régionales et l'apprentissage du luxembourgeois

Une place spécifique est faite dans l'académie de Nancy-Metz aux langues régionales (francique rhénan, dit « platt », et luxembourgeois) avec différents types d'actions menées en partenariat avec les acteurs locaux à différents niveaux de la scolarité. Des initiatives éducatives sont engagées en Moselle-Est, notamment dans le cadre du festival « Mir redde Platt » à Sarreguemines, et différentes options dédiées à l'apprentissage de la langue et de la culture régionale sont proposées aux élèves dans plusieurs établissements du secondaire en Meurthe-et-Moselle et Moselle.

Concernant spécifiquement l'apprentissage du luxembourgeois, ce sont environ 1000 élèves de la zone frontalière du nord lorrain qui suivent aujourd'hui des cours à l'école primaire et au collège (autour de Sierck-les-Bains), puis dans des lycées généraux et professionnels de Meurthe-et-Moselle et Moselle (Thionville, Longlaville, Longwy, etc.). Une section européenne « luxembourgeois » a également été créée à Hayange il y a quelques années pour des élèves de la voie professionnelle dans le domaine sanitaire et social. Aujourd'hui, le projet européen Interreg EDUCO permet aussi de travailler sur les rapprochements possibles entre les systèmes éducatifs français et luxembourgeois.

Enseignement supérieur : l'Université de Lorraine, pionnière des diplômes franco-allemands

En matière d'enseignement supérieur, le territoire de l'académie de Nancy-Metz compte **près de 50 cursus franco-allemands**, notamment les pionniers avec l'ISFATES qui a fêté en 2018 ses 40 ans. Les filières de l'Université de Lorraine sont rassemblées au sein du réseau du **Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine (CFALOR)**, principal acteur de l'enseignement supérieur qui gravite autour d'autres cursus franco-allemands proposés dans différentes écoles, notamment le campus européen franco-allemand de Sciences Po à Nancy. Depuis 2016, un **Prix franco-allemand de la Chancellerie** permet aussi de récompenser le travail franco-allemand de mémoire réalisé par les étudiants de 3^{ème} année de licence, en 1^{ère} ou 2^{ème} année de Master de l'Université de Lorraine.

Formation initiale et continue des professeurs, et mobilisation de l'ensemble de la communauté éducation

Grâce à l'Université de Lorraine, le territoire dispose de différents cursus de **formation initiale** des enseignants au sein du nouvel Institut National Supérieur de Professorat des Ecoles (INSPE) de Lorraine (ancien ESPE), notamment un cursus créé en 2003 spécialisé dans la **formation de professeurs des écoles bilingues, situé sur le site de Sarreguemines**. Chaque année, une vingtaine de professeurs sont formés pour intégrer des écoles bilingues de l'académie.

Pour accompagner la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de l'allemand, l'Académie de Nancy-Metz s'est aussi dotée d'un **centre de ressources et de formation unique, le centre transfrontalier de Saint-Avoid**, adossé au collège La Fontaine. Il est composé d'une équipe de conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, experts en langues vivantes, qui accompagnent la **formation continue des enseignants du 1^{er} degré**, les projets de coopérations éducatives transfrontalières, et mènent un travail de formation à destination des assistants intervenants extérieurs. En témoignent les étudiants du dispositif de sensibilisation passionnelle à l'allemand ou les assistants de langues engagés notamment dans le cadre du projet européen Sesam GR. Ce projet Interreg - le plus important projet éducatif européen, doté d'un budget de 7,2 M€ - permet de rassembler les acteurs éducatifs des 5 versants de la Grande Région transfrontalière.

Des formations sont organisées tout au long de l'année sur le territoire pour les professeurs en poste, il existe également des possibilités pour les professeurs de réaliser des stages de 15 jours ou 1 mois en Allemagne (en lien par exemple avec le Goethe-Institut), ou de partir en mobilité durant une année dans le cadre de dispositifs d'échanges de professeurs des écoles, comme celui proposé par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Un dispositif similaire transfrontalier, dit « de proximité » a été élaboré entre l'académie de Nancy-Metz et le Ministère de l'Éducation et de la Culture de Sarre.

Les échanges transfrontaliers et franco-allemands, une chance pour les jeunes

Les échanges d'élèves sont aujourd'hui déjà une réalité sur le territoire de l'académie. Ils concernent tous les niveaux du 1^{er} degré à la formation continue et peuvent se traduire par des mobilités collectives (classes, groupes) et individuelles (élèves, professeurs), ponctuelles ou sur une plus longue durée.

Une politique dynamique en la matière est menée sur le territoire de l'académie de Nancy-Metz, notamment via les **appariements entre établissements**. L'objectif fixé à l'horizon 2020 par la rectrice Florence Robine est de 100% d'établissements jumelés avec un établissement étranger partenaire. Parmi les 343 coopérations officielles existantes actuellement sur le territoire lorrain, **54% le sont avec l'Allemagne**. Les relations franco-allemandes occupent ainsi la 1^{ère} place des partenariats.

Les **mobilités collectives à destination de l'Allemagne** représentent aussi **près de 50%** des mobilités (soit environ 500 mobilités pour **près de 20 000 élèves concernés par an**). Les échanges d'élèves et de professeurs, individuels et collectifs, sont réalisés dans le cadre des dispositifs existants, notamment ceux de l'OFAJ (programme Sauzay, Voltaire, etc.) ProTandem ou Erasmus+.

Les mobilités transfrontalières s'organisent aussi dans le cadre de **programmes ou conventions spécifiques à l'espace transfrontalier de la Grande Région** notamment avec le **programme Schuman**, programme phare qui existe depuis 2003. Il concerne 350 élèves de collèges (4^{ème} et 3^{ème}) et lycées (2^{nde}) qui effectuent des échanges individuels réciproques de 2 à 3 semaines selon le niveau.

La voie professionnelle

Aujourd'hui, plus de 5 000 élèves de lycée professionnel apprennent l'allemand, soit 27,5% des élèves, un bon résultat au niveau national qui profite des initiatives qui se multiplient dans l'académie de Nancy-Metz depuis plusieurs années.

L'académie dispose à ce jour de **14 sections européennes Allemand en lycée professionnel** avec un enseignement de spécialité par un ou plusieurs professeurs qui enseignent leur discipline en allemand, un partenariat allemand et des périodes de stages en Allemagne (139 élèves concernés en 2018). Les initiatives du lycée Pierre et Marie Curie de Freyding-Merlebach (57) pour la filière d'Accompagnement soins et services à la personne, ou pour le baccalauréat professionnel Cuisine sont deux exemples remarquables, mais il convient surtout de souligner **la filière franco-allemande dans le secteur de la maintenance des véhicules automobiles au Lycée André Citroën de Metz-Marly**. Ouverte en 2016, c'est une formation unique dans l'académie et rare en France (une 2^{ème} existe à Bordeaux) avec échanges d'élèves en formation et des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger.

Le projet de Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) franco-allemand entend mettre en partenariat le CMQ « Bois Grand Est » avec des partenaires de Karlsruhe (Bade-Wurtemberg). C'est le CMQ franco-allemand le plus avancé aujourd'hui au niveau binational, avec des premiers échanges entre professeurs et élèves qui se sont déroulés durant l'année scolaire 2018-2019.

Un partenariat avec la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie en juin dernier, **à travers la création d'une plateforme franco-allemande « école-entreprises »** permettra de mieux faire le lien entre les entreprises à capitaux allemands (plus de 200 entreprises sur le territoire) et celles présentes dans nos régions partenaires, avec les écoles et leurs élèves, et ce en vue de stages, de visites d'entreprises, etc.

Concernant la mobilité des élèves de la voie professionnelle, différents projets européens sont engagés, notamment le projet franco-allemand Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) qui permet d'accompagner les visites d'entreprises et les stages des élèves de l'académie dans les régions franco-allemandes voisines de la Sarre et du Palatinat occidentale. Ce projet Interreg représente près de 200 jeunes accompagnés depuis 2016.

L'académie de Nancy-Metz, un acteur éducatif essentiel du plurilinguisme et des échanges interculturels

La politique académique dédiée à l'allemand en quelques chiffres

Budget : Chaque année, ce sont **50 millions d'euros** engagés par l'Éducation nationale via l'académie de Nancy-Metz pour l'apprentissage de l'allemand (1^{er} et 2nd degré). Cela se traduit principalement par la rémunération des professeurs, mais aussi les formations, et dans une moindre mesure les soutiens financiers à certains projets pédagogiques innovants, de mobilités, etc.

1^{er} degré public

40 298 élèves apprennent l'allemand dans 565 écoles, soit 32,3 % des élèves.

Environ 13 000 élèves de l'académie suivent un enseignement spécifique de l'allemand (Plurilinguisme Allemand / Anglais avant la 6^{ème}, apprentissage précoce ou renforcé de l'allemand, cursus bilingue « immersif » ou « biculturel »).

25% des écoles maternelles françaises franco-allemandes « Élysée 2020 » sont dans l'académie.

2nd degré public

Au collège

- 55 000 collégiens apprennent l'allemand
- 1/3 des élèves de 6^{ème} suivent une section bi-langue Allemand / Anglais
- 85% des collèges de l'académie proposent une section bi-langue Allemand / Anglais

Au lycée

- + de 20 000 élèves en lycée général et technologique apprennent l'allemand
- 100% des lycées généraux et technologiques proposent l'allemand dans l'académie
- 67% proposent une section européenne Allemand

Dans la voie professionnelle :

- + de 5 000 élèves de lycée professionnel apprennent l'allemand, soit 27,5% des élèves,
- 14 sections européennes Allemand en lycée professionnel
- 1 filière franco-allemande dans le secteur de la maintenance des véhicules automobiles au Lycée André Citroën de Metz-Marly
- 1 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) franco-allemand Bois dans les Vosges

Mobilités et échanges :

- 20 000 élèves participent à des mobilités en Allemagne, soit +50% des mobilités
- 187 appariements entre établissements du secondaire le sont avec l'Allemagne, soit 54%
- 350 jeunes lorrains participent au programme d'échange Schumann chaque année

Région Grand Est : l'Europe s'invente chez nous !

Notre Région bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui l'ouvre tout à la fois à la Belgique, au Luxembourg, à l'Allemagne et à la Suisse, c'est-à-dire à l'un des ensembles culturels et économiques les plus dynamiques d'Europe. Toute une part de l'avenir de notre région se joue aujourd'hui dans notre capacité à savoir nous ouvrir plus largement encore aux pays voisins et notamment à leur langue. C'est l'objet de la convention cadre que nous signons aujourd'hui : offrir aux jeunes du Grand Est d'apprendre la langue allemande dès le plus jeune âge.

C'est d'abord un enjeu pour leur réussite personnelle : en devenant multilingues, nos jeunes verront s'ouvrir à eux le marché de l'emploi des pays voisins, notamment le marché allemand où les entreprises peinent à recruter, dans tous les domaines, des salariés de haut niveau. C'est aussi un enjeu pour nos entreprises régionales : c'est avec des collaborateurs plurilingues qu'elles pourront conquérir de nouveaux marchés et se développer à l'international. C'est enfin un enjeu culturel de premier plan : maîtriser plusieurs langues, c'est ouvrir son esprit à l'Europe et au monde.

Voilà les raisons pour lesquelles la Région Grand Est et l'académie de Nancy-Metz ont choisi de lancer cette initiative forte en faveur du plurilinguisme. Toute ma gratitude va à Florence Robine, qui a rendu possible l'affirmation de cette nouvelle politique linguistique. Je me félicite également que les Conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et des Vosges aient fait le choix de rejoindre cette démarche dès l'origine. Je me réjouis enfin que l'Université de Lorraine soit pleinement engagée dans ce partenariat innovant.

La convention cadre que nous signons aujourd'hui fixe le cap et les grands objectifs. Elle marque notre volonté commune de progresser ensemble. Des conventions opérationnelles suivront : elles seront déclinées pour chaque territoire, afin de prendre en compte non seulement leurs spécificités (comme la transmission du platt, l'apprentissage du luxembourgeois, etc.), mais également les initiatives déjà existantes.

A l'échelle de notre région, cette convention cadre procède d'une ambition : faire du Grand Est la première région plurilingue de France. Dans l'académie de Strasbourg, une telle convention est opérationnelle depuis longtemps et porte déjà ses fruits. Nous travaillons, en ce moment-même, avec la rectrice de l'académie de Reims pour qu'une convention spécifique soit conclue avant la fin de l'année 2019. La Région œuvre également à la mise au point d'un outil numérique innovant, qui offrira à tous les habitants du Grand Est de s'auto-former en langues.

Être des citoyens européens ne doit plus être une simple vue de l'esprit, mais une réalité effective. Parce que l'Europe s'invente chez nous et qu'elle se vit nécessairement en plusieurs langues.

Jean Rottner

Président de la Région Grand Est



Le Département de Meurthe-et-Moselle

La situation géographique au cœur de l'Europe fait de la Lorraine un véritable laboratoire européen. Le plurilinguisme doit donc devenir une marque de ce territoire et rayonner vers l'extérieur. Depuis plusieurs années, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a intensifié son action en matière de rapprochement avec ses voisins européens. Des perspectives professionnelles sont nombreuses pour les profils plurilingues sur le territoire de l'académie de Nancy-Metz. Plusieurs centaines d'entreprises à capitaux allemands y sont implantées et accueillent notamment de nombreux touristes germanophones. Des perspectives professionnelles sont également nombreuses dans les régions voisines frontalières ainsi que dans toute la France.

La convention cadre est signée pour 15 ans, de 2019 à 2035

La première convention opérationnelle est élaborée pour 3 ans, au terme desquels elle fera l'objet d'une évaluation.

Cela vient compléter les très nombreuses actions menées par le Département :

- manifestations organisées dans le cadre de la coopération franco-allemande, comme l'accueil du Tandem program, qui permet la constitution de binômes entre agents du conseil départemental et collègues sarrois,
- lecture de textes d'écrivains allemands comme « l'Avant-garde perdue », conférence sur la laïcité en lien avec la Sarre,
- actions menées en partenariat avec le Goethe Institut,
- ateliers d'écriture transfrontaliers menés avec Le Labo des Histoires,
- coopérations bilatérales soutenues avec les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat,
- projet d'une cité scolaire à vocation européenne dans le Pays-Haut, territoire où près d'un actif sur deux travaille au Luxembourg.

Ce travail a été initié dans la Stratégie Allemagne de la Lorraine (2015), co-pilotée par Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Elle a impulsé une vision stratégique commune en Lorraine en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier sur le territoire lorrain de l'académie de Nancy-Metz. Les acteurs lorrains se retrouvent sur l'ambition de faire de la Lorraine la première région trilingue de France.

Le conseil départemental travaille en particulier sur les points suivants :

- **Développer l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge.** L'objectif est d'orienter les moyens investis pour arriver à ce que dans le premier degré, l'ensemble des élèves puissent bénéficier d'un apprentissage de l'allemand d'ici 2035. 66 collèges du département offraient à la rentrée 2018 l'anglais en LV1, 52 sur 66 la bilangue anglais/allemand en 6^{ème} et 5 sur 66 l'allemand en LV1.
- **Former et recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.**
- **Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones.**



Le Département de la Meuse

Notre collectivité est amenée à travailler avec les services départementaux de l'Éducation nationale à la promotion de l'enseignement de l'allemand. Le Département de la Meuse est situé dans une région transfrontalière et développe une stratégie économique, au sein de l'ensemble lorrain, tournée notamment vers nos voisins européens. Dans ce contexte, l'apprentissage de l'allemand est un atout professionnel pour nos jeunes meusiens.

Apprendre deux langues vivantes étrangères :

Quels cursus ?

À l'école primaire :

Du CP au CE2 : apprentissage de l'anglais.

Du CM1 au CM2 : apprentissage alterné de l'anglais et de l'allemand.

Au collège :

En 6ème bilangue : apprentissage simultané de l'anglais et de l'allemand puis poursuite des 2 langues jusqu'en 3^{ème} **ou** en 6ème : apprentissage de l'anglais uniquement puis en 5ème apprentissage de la deuxième langue vivante.

Quelles ouvertures culturelles ?

Meilleure sensibilisation à la dimension **et à la mobilité** européennes.

Echanges pluriculturels facilités par des rencontres et des correspondances.

Le «**Vivre ensemble** » favorisé par la découverte de cultures européennes.

Quels avantages ?

Apprendre l'allemand et l'anglais, c'est progresser rapidement dans ces deux langues qui ont la même origine et qui se ressemblent.

À partir de l'anglais déjà enseigné, les élèves qui apprennent l'allemand font des liens avec le lexique (couleurs, jours, animaux).

Les compétences en français sont renforcées (orthographe, grammaire) par les connaissances acquises.

Les dispositifs actuels du Département de la Meuse afin d'appuyer l'apprentissage de l'allemand :

- Rédaction et édition d'un flyer, en lien avec les services de la DSDEN, pour une promotion de l'apprentissage de l'allemand dès les classes de primaire. C'est certainement cette opération, en place depuis 3 ans, qui a permis d'obtenir que plus de 80% des élèves de CM1 et CM2 pratiquent l'allemand (85 écoles sur 151 et 2 983 élèves sur 9 550 élèves du 1^{er} degré).
- Accompagnement financier, depuis plus de 10 ans, des voyages en Europe pour les collégiens. Ce dispositif de mobilité européenne bénéficie chaque année d'une enveloppe financière (71 000 €) à répartir sur l'ensemble des dossiers présentés au Département par les collèges publics et privés. Il est présenté à ce titre entre 5 et 10 voyages en Allemagne chaque année bénéficiant à quelques centaines de collégiens.

Le Département des Vosges relève le défi du plurilinguisme

La situation géographique au cœur de l'Europe fait du territoire lorrain un espace propice pour éveiller la conscience européenne des élèves, les ouvrir à d'autres cultures et leur offrir d'autres perspectives professionnelles.

Fort de cet atout, le Département des Vosges a souhaité s'inscrire dans la stratégie commune de développement du plurilinguisme, initiée par l'académie de Nancy-Metz en partenariat avec l'Etat et les collectivités régionales et départementales.

Les objectifs poursuivis autour de l'apprentissage de la langue allemande dès le plus jeune âge, l'encouragement aux mobilités et aux échanges culturels et les perspectives en direction de la voie professionnelle, sont autant d'enjeux majeurs.

Le Conseil départemental s'attache, par tous les moyens, à faire des Vosges un territoire attractif, respectueux des équilibres entre les territoires et susceptible de renforcer la qualité de vie des Vosgiens.

Acteur à part entière du système éducatif à travers sa compétence obligatoire en matière de construction, d'équipement et de fonctionnement des collèges mais aussi à travers les missions d'accueil, de restauration, d'entretien général et technique, le Département met tout en œuvre pour offrir à l'ensemble des collégiens les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement.

Il y consacre des moyens importants : en 2019, ce sont près de 24 millions d'euros qui ont été inscrits au budget, auxquels s'ajoute la finalisation de la reconstruction du collège de Capavenir Vosges (coût total : 20 millions d'euros).

Mais le Conseil départemental a aussi fait le choix d'une politique volontariste pour accompagner les collèges et les écoles pour la réalisation de projets éducatifs.

Elle se traduit par un soutien financier des actions menées dans les domaines de la culture, de l'éducation au développement durable, de la découverte des métiers, de la santé et de la citoyenneté.

Il s'agit d'encourager l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement, de contribuer à la réussite des élèves, et à leur sensibilisation aux enjeux sociétaux.

Dans ce contexte, le plurilinguisme vient élargir le champ des possibles pour l'avenir des Vosges et de sa jeunesse.



Pour l'Université de Lorraine (UL), le développement des formations et projets de recherche franco-allemands et transfrontaliers constitue la pierre angulaire de sa politique européenne, un aspect particulier de son identité et enfin, un dispositif efficace pour agir favorablement sur l'écosystème socio-économique de notre territoire lorrain et de la Grande Région au sens large. Dans cette perspective, la participation à la signature de la convention cadre en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier sur le territoire lorrain devient une évidence.

L'Université de Lorraine, pour agir avec efficacité, a créé en 2012 un réseau chargé de la mise en œuvre de la stratégie franco-allemande et transfrontalière de l'université, le CFALor (Centre franco-allemand de Lorraine) regroupant toutes les formations et tous les projets de recherche franco-allemands/transfrontaliers de l'établissement.

Plus précisément, sur plus de 1.100 étudiants répartis dans une quarantaine de formations franco-allemandes et transfrontalières au sein de l' Université de Lorraine (DUT, licences, masters ou doctorat), environ 700 sont intégrés dans des formations double-diplôme voire triple-diplôme en partenariat avec une université ou une « Hochschule » allemande et en partenariat avec l'UFA (Université Franco-Allemande) et environ 400 à 500 étudiants sont inscrits dans des filières où le poids de l'allemand est fondamental au niveau du contenu de la formation, sans oublier les étudiants Erasmus entrant ou sortants franco-allemands.

En somme, la présente convention cadre permettra de renforcer la dynamique franco-allemande et transfrontalière de l'Université de Lorraine à travers l'élargissement et l'enrichissement de son offre de formation et le développement de projets de recherche notamment avec les partenaires de la Grande Région.

Il favorisera aussi et surtout une sensibilisation toujours plus forte à l'apprentissage de l'allemand au sein de notre université en vue de favoriser le trilinguisme et ce faisant, participer également de la consolidation l'Université de la Grande Région (UniGR).

Pierre Mutzenhardt
Président de l'Université de Lorraine



Le plurilinguisme et le transfrontalier en images



Metz est wunderbar (57)



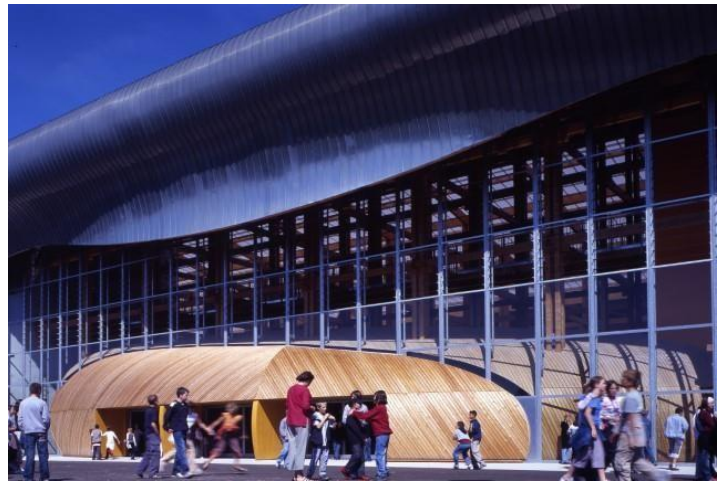
Prix franco-allemand de la chancellerie (54)



Journée des enseignants de langues (57)



Apprentissage des langues anglaise et allemande au cycle 3 à l'école de Souilly (55)



Le collège de Mirecourt (88)



Séminaire franco-allemand d'aide à l'insertion professionnelle





Etudiante – Bilinguisme



Mois de l'Europe à Strasbourg

La convention

I) Préambule : enjeux du plurilinguisme pour un territoire transfrontalier par nature

La situation géographique au cœur de l'Europe (avec trois pays frontaliers : Allemagne, Luxembourg, Belgique) fait du territoire lorrain un **véritable laboratoire européen. L'histoire du territoire, composé des départements de Meurthe-et-Moselle (54), de Meuse (55), de Moselle (57) et des Vosges (88), a profondément été marquée par les relations franco-allemandes.** Trois départements : la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse sont frontaliers d'un ou plusieurs pays européens où l'allemand est pratiqué aux côtés d'autres langues. L'allemand peut ainsi être un atout supplémentaire, en complémentarité avec d'autres langues, pour les jeunes du territoire.

Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires participent à **l'espace de coopération transfrontalière de la Grande Région.**

Cet espace est constitué :

- des départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Vosges, de la région Grand Est et de l'Etat, pour le côté français,
- de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, pour le côté allemand,
- du Luxembourg,
- de la Wallonie et des communautés francophones et germanophones de Belgique, pour le côté belge.

Les partenaires s'inscrivent tous dans une volonté de développer l'esprit **d'ouverture sur l'Europe et le monde des jeunes** avec l'ambition de former les futurs citoyens européens qui pourront pleinement s'épanouir au cœur de la Grande Région, et de l'Europe. Des perspectives professionnelles sont nombreuses pour les profils plurilingues sur le territoire de l'académie de Nancy-Metz. En effet, plusieurs centaines d'entreprises à capitaux allemands sont implantées sur le territoire qui accueille notamment de nombreux touristes germanophones. Des perspectives professionnelles sont également nombreuses dans les régions voisines frontalières (l'Allemagne étant le 1^{er} partenaire économique de la France), ainsi que dans toute la France. **L'enjeu du plurilinguisme des élèves est donc essentiel pour le territoire afin de favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle** des jeunes.

Le plurilinguisme doit donc devenir une marque du territoire et rayonner vers l'extérieur. Au regard de la présente convention le plurilinguisme repose d'une part sur l'apprentissage de l'allemand, langue des pays voisins, dès le plus jeune âge et d'autre part sur le développement des échanges interculturels et des mobilités.

II) Objet de la convention : une volonté d'impulser un nouvel élan aux politiques plurilingues et transfrontalières

Dans la poursuite des politiques engagées par chacun des partenaires sur les différents territoires, les partenaires signataires de la présente convention entendent conjuguer leurs

efforts afin de **construire une vision ambitieuse et réaliste pour développer le plurilinguisme et faire du territoire un espace transfrontalier multilingue d'excellence.**

La présente convention cadre 2019/2035 définit les grands principes et les objectifs à atteindre sur le territoire dans le domaine du plurilinguisme. Il est admis par l'ensemble des signataires que la valorisation et le développement du plurilinguisme et de l'allemand en particulier ne peuvent se faire qu'en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés (Education Nationale, collectivités locales : conseil régional, conseils départementaux, communes et communautés de communes).

Les partenaires signataires de la présente convention soutiennent le développement du plurilinguisme, essentiellement l'allemand et le luxembourgeois aux côtés de l'anglais. Ils se fixent pour objectifs de développer la connaissance des langues des pays voisins - le long des frontières évidemment, mais aussi sur l'ensemble du territoire, là où cela fait sens - au travers de projets multilingues d'acquisition des langues et de développement de l'interculturalité.

La présente convention fixe les **enjeux et axes de travail partagés par les partenaires** :

1. Développer l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge
2. Former et recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative
3. Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones
4. Mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle
5. Informer et promouvoir la langue des voisins

III) Détails des axes de travail identifiés

Axe 1 : Développer l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge

Les partenaires se fixent pour objectif de développer la connaissance des langues des pays voisins – tout particulièrement l'allemand, considérant que les compétences linguistiques sont un atout pour les jeunes du fait de la spécificité frontalière du territoire.

Ainsi l'ambition de la présente convention à l'horizon de 2035 est de renforcer l'apprentissage de l'allemand de manière cohérente sous différentes formes selon la spécificité des territoires, dans une logique de continuité des parcours à tous les niveaux, et ce dès le plus jeune âge.

L'objectif fixé par les signataires est d'orienter les moyens investis, via les conventions opérationnelles successives, pour arriver à ce que dans le premier degré, l'ensemble des élèves de l'académie de Nancy-Metz puisse bénéficier d'un apprentissage de l'allemand d'ici 2035.

La présente convention permet d'établir comme principe éducatif fondateur qu'en matière d'enseignement des langues, l'allemand doit constituer un des socles sur lequel doit se développer la politique plurilingue et devenir une réelle plus-value pour les jeunes du territoire. L'apprentissage de la langue du voisin ne peut se faire en opposition à l'anglais utilisé dans la communication internationale, mais dans une logique de complémentarité.

Ce développement se déclinera d'une part le long des frontières, et rayonnera d'autre part sur l'ensemble du territoire de l'académie de Nancy-Metz, là où cela fait sens, au travers de projets multilingues d'acquisition des langues et de développement des compétences interculturelles. Dans le cadre de cette convention, des expérimentations pilotes pourront être menées sur les territoires dans le sens d'un renforcement des compétences interculturelles des jeunes.

Un travail permettant **l'évaluation des compétences des élèves sera mené aux différentes étapes clés du parcours de l'élève pour permettre d'ajuster les politiques menées**. L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une maîtrise de l'allemand suffisante pour être un atout supplémentaire à l'entrée sur le marché du travail.

Axe 2 : Former et recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative

Les partenaires partagent le constat qu'un développement de l'apprentissage des langues des voisins ne peut se faire qu'en considérant les ressources humaines compétentes pour les enseigner. Les partenaires entendent ainsi encourager la formation en allemand des professeurs et de l'ensemble des membres de la communauté éducative, avec une priorité au niveau du 1^{er} degré permettant un apprentissage dès le plus jeune âge. La volonté des partenaires est d'accroître le vivier d'enseignants compétents dans l'académie de Nancy-Metz. Ce travail sera mené tant au niveau de la formation continue que de la formation initiale.

Au niveau de la formation initiale, en partenariat avec l'Université de Lorraine, et tout particulièrement l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Lorraine (INSPE), **un travail spécifique sera mené en matière de préprofessionnalisation des professeurs** afin de développer l'acquisition de compétences nécessaires à l'enseignement de l'allemand.

Au niveau de la formation continue, un suivi spécifique sera organisé pour enrichir les formations à destination des professeurs germanistes et améliorer l'accompagnement dans l'exploitation des ressources, notamment numériques, mises à disposition de la communauté éducative.

Les parties signataires se fixent comme objectif d'engager avec les personnels de l'Education Nationale et les autres acteurs de la communauté éducative une **mise en synergie des compétences et ressources** en lien avec l'objet de la convention, et ce notamment avec : le Centre transfrontalier de Saint-Avold en Moselle, le centre de formation et de ressources de l'Education Nationale, mais aussi Canopé Grand Est, l'Institut Goethe de Nancy et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, etc.

Axe 3 : Encourager les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones

Les compétences interculturelles se développent par la découverte de l'autre via les échanges scolaires, et permettent de renforcer l'attractivité de l'apprentissage de la langue du voisin. Les partenaires considèrent que l'enseignement de la langue du pays voisin doit être accompagné par des mesures d'échanges et de découverte des pays partenaires de l'espace de coopération transfrontalière de la Grande Région, afin de permettre aux jeunes, mais aussi aux membres de la communauté éducative, de mieux appréhender les cultures des voisins et d'acquérir des compétences interculturelles. Ces échanges seront nécessairement réalisés par le biais de partenariats entre établissements afin de s'assurer de leur pérennité dans le temps.

Ainsi, les signataires se fixent comme objectif d'**augmenter le volume de mobilités des élèves** notamment dans la Grande Région et dans les pays germanophones, et de développer les échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Les partenaires entendent également favoriser le **développement de projets interculturels** qualitatifs dans des domaines clés pour la réussite des jeunes tels que les domaines sportifs, culturels et professionnels. Cela doit se faire en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire sur tous les temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire). L'ambition commune des partenaires est d'éveiller la conscience européenne des jeunes en contribuant à leur formation citoyenne.

L'objectif des signataires est d'aboutir, à l'horizon 2035, à ce que chaque établissement scolaire de l'académie de Nancy-Metz ait des projets conjoints annuels ou bisannuels avec un établissement partenaire d'un pays germanophone, mais aussi d'augmenter les échanges interculturels et les mobilités individuelles et collectives pour créer de véritables parcours plurilingues et transfrontaliers afin que chaque élève ait pu en bénéficier avant la fin de son cursus.

Axe 4 : Mener un travail spécifique sur la voie professionnelle

Considérant que les élèves de la voie professionnelle pourraient davantage bénéficier des opportunités liées à la maîtrise de la langue des voisins, les partenaires s'accordent pour mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle selon plusieurs axes :

- la poursuite de l'enseignement de l'allemand et du luxembourgeois dans le cadre de la formation professionnelle initiale,
- les mobilités des jeunes dans leur parcours de formation professionnelle initiale,
- la reconnaissance de certifications de part et d'autres des frontières dans certains secteurs professionnels ciblés conjointement de part et d'autre des frontières.

En complément de l'enseignement professionnel, les actions engagées par les partenaires entendent favoriser l'employabilité des jeunes sur les territoires lorrains et au-delà.

Axe 5 : Communication et promotion de la langue des voisins

Afin d'informer les habitants du territoire les partenaires engageront et soutiendront la mise en place d'actions de promotion des langues et cultures des voisins auprès des élèves et des familles, mais aussi de l'ensemble des acteurs locaux dans leur diversité (entreprises, associations, etc.). Ils travailleront à la structuration des réseaux pour faciliter les synergies entre les différents projets et acteurs.

Les partenaires se fixent pour objectif de mettre en place au moins une campagne de communication annuelle pour s'assurer de la promotion de la langue des voisins auprès des habitants du territoire.

IV) Modalités d'application de la présente convention

Gouvernance et modalités de mises en œuvre du partenariat

En application de la présente convention cadre, **des conventions opérationnelles pluriannuelles seront élaborées au cours de l'année scolaire 2019-2020 entre les signataires, permettant d'établir les objectifs, les priorités et les actions spécifiques à mener, ainsi que les moyens à engager, dans chaque département du territoire de l'académie de Nancy-Metz.**

Les conventions opérationnelles seront d'une durée de 3 ans, à la fin de laquelle une évaluation devra être mise en œuvre.

La conduite de cette nouvelle politique et des actions à mener nécessite la création :

- d'un comité de pilotage composé des signataires de la présente convention,
- d'un comité technique dont les membres sont désignés par le comité de pilotage. Des personnes qualifiées extérieures pourront être associées aux travaux du comité technique.

La gestion du suivi par ces deux comités des conventions opérationnelles pluriannuelles, générera de fait la gestion de la convention cadre commune.

Il est rappelé que les moyens financiers investis par les collectivités territoriales dans le cadre des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes, n'interviendront pas en substitution des moyens de l'Etat, mais pour mettre en œuvre leur politique plurilingue respective qui s'inscrit dans le cadre des axes de travail de la présente convention et des conventions d'applications futures.

Durée et modification de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et expire le 31 décembre 2035 à minuit.

Contacts presse

Académie de Nancy-Metz

Cabinet Communication

Claire HENRY-TOFFOLI

Chargée de mission cabinet / attachée de presse
03 83 86 22 14 - communication@ac-nancy-metz.fr

Région Grand Est

Gaëlle TORTIL-TEXIER

Adjointe au Directeur / Responsable des Relations presse / Direction de la
Communication

03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36

Gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Département de Meurthe-et-Moselle (54)

Didier JACQUOT

Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle

06 03 22 20 58 / 03 83 94 54 74

djacquot@departement54.fr

Département de la Meuse (55)

Christine JUNALIK

Directrice Education, Jeunesse et Sport

Pôle développement humain

03 29 45 77 80 / christine.junalik@meuse.fr

Département des Vosges (88)

Olivier BIALECKI

Chargé de la Mission Presse
03 29 29 88 31 / obialecki@vosges.fr

Université de Lorraine

Fanny LIENHARDT

Chargée de relations presse
06 75 04 85 65 / fanny.lienhardt@univ-lorraine.fr